

L'Afrique aspire toujours à la renaissance

Les efforts de l'Afrique visant à relever les défis du développement au fil des ans par le biais de l'Organisation de l'Unité Africain (OUA), rebaptisée l'Union Africaine, continuent d'être illusoires. La bataille majeure gagnée par l'OUA est celle de la décolonisation, un objectif fondamental de l'OUA, car tous les 53 membres ne sont plus des colonies des puissances européennes. A part ce succès, toute tentative visant à réaliser l'unité économique et politique a été couronné de peu de succès au cours des cinq dernières décennies.

A la naissance de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), il y a 50 ans, les propos répandus étaient qu'elle marquait la renaissance de la civilisation africaine et la marche vers l'Unité. Ces propos venaient dans la foulée de la recrudescence du panafricanisme à travers l'Europe, les Amériques, les Caraïbes et sur le continent africain qui a contribué à aux luttes d'indépendance des états africains. La plupart des leaders de la lutte pour l'indépendance, notamment Kwame Nkrumah, Sedar Senghor, Jomo Kenyatta, Modibo Keita s'identifiaient avec un genre de panafricanisme ou une autre. Pour eux, l'indépendance de l'Afrique était l'occasion de relancer les célèbres civilisations historiques de l'Afrique et d'œuvrer en faveur d'une Afrique unie.

Dès le départ, le genre d'unité africaine et les moyens d'y parvenir étaient devenus une pomme de discorde parmi les leaders africains émergents. Les Etats-Unis d'Afrique dans l'immédiat constituaient la réponse de certains alors que d'autres estimaient qu'un processus progressif pour aboutir aux Etats Unis d'Afrique était une meilleure option. Cinquante ans plus tard, l'unité africaine est loin d'être réalisée. A la veille de la transformation de l'OUA en UA, un nouveau programme de développement baptisé Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a été vanté comme l'instrument pour la « renaissance » de l'Afrique. Une décennie et quelques années après le NEPAD et à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'OUA/UA, on parle encore de renaissance. Combien de fois l'Afrique doit-elle renaître afin de pouvoir affronter ses défis de développement. Est-ce les renaissances précédentes sont mort-née, avortées ou des faux départs ?

Bien sur, tout n'a pas été négatif au cours des 50 années d'existence de l'OUA/UA. Les Communautés Economiques Régionales qui sont les composantes de l'Afrique unie semblent avancer bien qu'à pas de tortue avec divers niveaux de progrès.

Le financement du projet de l'unité africaine est un obstacle important à surmonter car de nombreux pays ne paient leur cotisation. Le résultat est le retour au quasi contrôle de la voie du développement de l'Afrique par les « donateurs » étrangers qui invariablement ont tendance à avoir une marge de manœuvre dans l'espace de politique des pays africains. A son accession à la présidence de la Commission de l'UA l'année dernière, Mme Dlamini-Zuma a déploré le fait que presque tous les programmes de l'UA sont financés par des donateurs étrangers. En réalité, 97% des programmes de l'UA sont financés par les donateurs, y compris les salaires du personnel. Comment l'UA de cette Afrique peut-elle progresser dans de telles circonstances. Les propositions pour remédier à cette situation financière débilite ne manquent pas.

Le genre est également devenu un sujet d'actualité à l'UA, contrairement à l'époque de l'OUA où peu d'attention était accordée à cette question. Comme c'était pour confirmer cette tendance, le président actuel de la Commission de l'UA ainsi que six sur les dix commissaires sont des femmes. Cette situation n'implique pas que les questions de genre seront au premier plan dans les programmes de l'Union Africaine étant donné que souvent la nomination des femmes à des postes éminents devient un moyen facile d'aborder les questions de genre. Une discrimination positive pour permettre aux femmes d'accéder aux postes au sein de la Commission de l'UA ne répond pas aux défis fondamentaux de genre qui entravent le progrès social en Afrique. Le programme genre de l'UA ne doit pas se limiter à la nomination des femmes aux postes au sein de la Commission de l'UA et au niveau des pays. Il doit assurer que les protocoles relatifs au genre sont non seulement ratifiés mais aussi mis en œuvre dans les pays membres en vue de relever le niveau de vie des femmes sur le continent.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement continuent de faire des déclarations et de prendre des engagements sur l'égalité entre les hommes et les femmes mais dans la plupart des Etats membres de l'UA, la situation a à peine changé au cours de ces cinquante dernières années. Dans leur déclaration lors du 50^{ème} Sommet Commémoratif, les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont une fois encore réaffirmé leur engagement envers une « plus grande unité » et la détermination de construire une Afrique intégrée, prospère et pacifique dirigée par ses citoyens et représentant une force dynamique, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes. De belles paroles qui sont à jamais répétées au fil des ans mais qui ne signifient pas grand-chose.

Une autre promesse est l'harmonisation et la promotion de l'enseignement de l'histoire africaine pour rehausser l'identité africaine. C'est une bonne idée mais le défi qui se pose est comment assurer que l'histoire promue reflète la réalité. Les efforts en cours doivent être intensifiés et mis en œuvre aussi tôt que possible en vue de parer à la désinformation qui passe pour l'histoire africaine et cause des dégâts à l'image de l'Afrique dans le monde. La réparation de ce dommage infligé au psychisme africain pendant des siècles à travers « une histoire » qui a réduit l'estime de soi de l'Africain en lui faisant croire qu'il est inférieur à d'autres races, est attendue depuis longtemps.

Après avoir réaffirmé leur "destin commun" et « valeurs communes » la déclaration s'est conclue par une note décevante en reportant à 2063 la date butoir de l'agenda de l'unité, dénommé l'Agenda Continental de 2063, date à laquelle grâce à un processus tiré par les populations, ils pourront réaliser la vision d'une « Afrique intégrée, tournée vers populations, prospère et en paix avec elle-même ».

A cette allure, l'unité africaine ne sera pas réalisée même au cours du demi-siècle proposé. Le reste du monde n'attend pas l'Afrique, une Afrique dont la population d'environ un milliard peut changer non seulement les possibilités de développement de ses peuples mais aussi celle du reste du monde. La Zone de Libre Echange Continentale, la libre circulation des biens et des personnes à travers le continent sont les composantes immédiates qui doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais si l'Afrique compte relever avec succès ses défis de développement. De simples affirmations du bout des lèvres ou des platitudes sur « l'accélération » de l'intégration n'apporteront pas l'intégration et ses avantages aux populations souffrantes, marginalisées et appauvries de l'Afrique.

L'Etat du programme genre de l'Afrique après cinquante ans d'existence

*L'élection de Mme Nkosazana Dlamini-Zuma à la présidence de l'Union Africaine le 12 juillet 2012 représente non seulement un jalon dans l'histoire de l'organisation continentale mais aussi une affirmation que l'occupation des postes de leadership par les femmes a connu des avancées depuis que l'Organisation de l'Unité Africaine a été créée il y a 50 ans, écrit **Pauline Vande Pallen.***

Bien qu'à l'indépendance, elles aient participé aux différentes luttes de libération et siégé au parlement dans quelques pays et occupé des postes ministériels dans les pays comme le Ghana et la Guinée, il n'y a pas eu des efforts similaires pour s'assurer que la voix des femmes africaines est entendue sur le plan continental suite à la création de l'OUA. Si des voix comme celle du Dr Kwame Nkrumah cherchaient à savoir quel rôle pourraient jouer les femmes africaines et de descendance africaine dans la lutte pour l'émancipation de l'Afrique, la Charte l'OUA ne fait aucune référence aux femmes et aux rôles qu'elles pourraient jouer ou dans quelle mesure l'institution pourrait soutenir leur développement ou aborder les questions de l'égalité entre les hommes et les femmes. Aujourd'hui, la situation est différente. Il y a une plus grande reconnaissance et attention au rôle des femmes dans les processus d'intégration et de développement de l'Afrique. L'Union Africaine, le successeur de l'OUA a adopté une position différente sur les questions de genre et se focalise sur les mécanismes institutionnels qui tiennent compte du genre et confie des rôles de leadership aux femmes dans l'organisation. Selon la principale institution qui s'intéresse à la promotion de l'intégration de l'Afrique, cinquante années de collaboration avec plusieurs acteurs, en particulier les groupements et les organisations de la société civile ont abouti à des changements positifs pour ce qui concerne l'importance accordée au genre et aux questions de genre dans les institutions internationales de l'Afrique et dans les institutions des pays africains.

Lorsque l'Organisation de l'Unité Africaine a été créée en 1963, l'objectif principal des Chefs d'Etat qui préconisaient la formation de l'organisation était entre autres de renforcer les liens

politiques et économiques en vue de « consolider l'indépendance difficilement acquise ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale de nos états et de lutter contre le néocolonialisme dans toutes ces formes ». Pour réaliser cet objectif, l'organisation compte « exploiter les ressources naturelles et humaines de notre continent pour l'émancipation totale de nos populations dans tous les domaines ».

Le rôle des femmes a été à peine mentionné dans ce grand projet de l'Afrique. En fait aucune mention n'a été faite des femmes ou de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la Charte constitutive de l'OUA et malgré les efforts consentis par les groupements et les organisations de femmes pour promouvoir les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, l'OUA a mis 29 ans pour créer une Direction Genre et Développement (DGD).

Impact

Cependant, créer la Direction Genre est une chose, prendre des mesures pour la rendre efficace en est une autre. Même après la mise en place de la Direction Genre Développement, son impact sur l'organisation a été minime. La DDG ne pouvaient pas remplir ses fonctions en raison de quelques faiblesses. Le manque de ressources humaines et financières était le principal défi. Par ailleurs, les couches de bureaucratie qu'elle devrait franchir ont entravé la capacité de la direction à attirer les fonds nécessaires pour développer et mettre en œuvre ses programmes pour réduire les écarts en matière de genre.

L'OUA a également un triste bilan quant il s'agit des femmes aux postes de leadership. Jusqu'à ce que l'UA ne succède à l'OUA, il y avait très peu de femmes aux postes de direction. Ces faiblesses de l'OUA en matière d'égalité entre les hommes et les femmes n'ont pas permis à l'organisation de lancer un appel aux états membres pour qu'ils abordent les questions de genre. En 2002, elle a adopté une approche différente pour répondre aux questions de genre. Contrairement à l'OUA, qui en raison de l'époque post coloniale et l'écart entre les superpuissances de l'Est et de l'Ouest, ne visait qu'à établir le continent comme une puissance, une force de plein droit, l'Union Africaine (UA) a vu le jour lorsque la mondialisation néolibérale était à son apogée. Apparemment, une partie de sa réponse aux perspectives

économiques et politiques actuelles dans le monde est de mettre au point une approche axée sur les populations en vue de promouvoir entre autres des principes et institutions démocratiques, d'encourager la participation de différents groupes sociaux et de promouvoir les principes de bonne gouvernance. Les femmes constituent un groupe social clé dans le développement de l'Afrique et dès sa création, l'UA a reconnu la nécessité de s'engager auprès des femmes. La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est l'un des principes énoncé dans l'Acte Constitutif. En conséquence, l'UA cherche à renforcer les partenariats entre les gouvernements et toutes les couches de la société civile surtout avec les femmes.

Effort

Tout comme l'OUA, l'UA a créé une unité de genre : la Direction Femmes, Genre et Développement (DFGD). Cependant, contrairement à l'OUA, il y a eu des efforts pour soutenir le travail de la DFGD). Situé dans le bureau du président de la Commission de l'UA, la DFGD bénéficie de l'appui politique pour remplir son mandat d'intégration du genre dans les politiques principales, de la conduite des études et des plaidoyers ainsi que du renforcement des capacités sur les questions de genre au sein de l'UA et ses organes (y compris les communautés économiques régionales (CER) et dans les Etats membres.

Depuis sa création, la DFGD a joué un rôle positif dans quelques initiatives positives sur l'égalité des genres promues par l'UA. En 2003, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme, le Protocole de Maputo. Ce protocole qui est entré en vigueur en 2005 est un point de repère important dans la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique bien qu'il ait suscité une controverse. Il vise à lutter contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et à promouvoir et à garantir les droits des femmes africaines.

En janvier 2013, 46 sur les 53 membres de l'UA ont signé le Protocole, 36 pays l'ont ratifié et il y a quatre pays qui ne l'ont ni signé ni ratifié. La DFGD mène, ensemble avec les groupes des droits de la femme, des plaidoyers pour que les gouvernements ratifient le protocole.

La Décennie de la Femme Africaine est une initiative dirigée par la DFGD. Lancée en 2010, la décennie devrait permettre d'examiner les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la responsabilisation des femmes. L'on s'attend également à ce que des actions concrètes pour accélérer les progrès au niveau des objectifs soient identifiées ainsi que de mesures pour obtenir et augmenter des fonds destinés aux programmes d'égalité des genres et de responsabilisation des femmes soient prises. Au cours de la décennie, les thèmes qui seront abordés seront notamment : la lutte contre la pauvreté et la promotion de la responsabilisation économique et de l'entrepreneuriat, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement et le changement climatique, la finance et les budgets axés sur le genre et les femmes aux postes de prise de décision. Déjà, l'UA a fait des efforts pour augmenter le nombre de femmes aux postes de prise de décision, en particulier au sein de la Commission sur la base du principe de la parité hommes-femmes. Actuellement, six sur les dix Commissaires de l'UA sont des femmes qui assument la responsabilité des portefeuilles comme le Commerce et l'Industrie, les Ressources Humaines, la Science et la Technologie et l'Economie Rurale et l'Agriculture. Des mesures ont été prises pour assurer que le principe de la parité hommes-femmes s'applique au niveau des chefs de division et en fin de compte à travers toute la Commission et les autres organes de l'UA mais avec plus ou moins de succès. Malgré les avancées obtenues par l'UA dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et la responsabilisation des femmes, il reste encore des défis qui affectent non seulement l'efficacité des programmes de genre de l'institution mais aussi sa capacité à influencer les programmes relatifs au genre des Etats membres.

Deux des critiques émises à l'endroit de l'ancienne Direction Genre et Développement de l'OUA étaient qu'elle était trop éloignée de l'arme exécutive de l'organisation. Les couches de bureaucratie qu'elle devrait franchir ont entravé la capacité de la direction à attirer les fonds nécessaires. On peut imaginer que c'est pour réduire ces couches que la décision a été prise de placer la Direction Femmes, Genre et Développement dans le Bureau du Président de la Commission. Cependant, la DFGD continue d'être handicapée par le manque de ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre ses programmes.

Il y a des similitudes au niveau des institutions nationales de promotion des femmes. Au Ghana par exemple, le Ministère des Affaires Féminines et des Enfants qui a été rebaptisé Ministère du Genre et de la Protection Sociale était l'un des ministères ayant un budget limité. Son allocation budgétaire n'est qu'une fraction de ce que les autres ministères et une grande proportion provient des donateurs.

Il y a également des différences.

A l'exception du Rwanda, qui en fait est le seul pays au monde où les femmes sont majoritaires au parlement, du Mozambique et de l'Afrique du Sud qui ont un pourcentage élevé de femmes au parlement, les pays africains continuent d'accuser des retards dans le domaine de la gouvernance. Les femmes continuent de représenter en moyenne 20% des parlements bien en deçà du seuil de 30% recommandé. Les positions de leadership continuent d'être dominées par les hommes. Deux femmes seulement figurent parmi les présidents en Afrique – la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf du Liberia et la Présidente Joyce Banda du Malawi. Quelques gouvernements ont fait des efforts pour nommer des femmes aux postes de haut niveau. Au Ghana, la Juge Georgina Wood est la Présidente de la Cour Suprême, la quatrième personnalité la plus importante du pays. Au Nigeria, Mme Ngozi Okonjo-Iweala est Ministre des Finances.

Les femmes continuent de faire face à de multiples défis pour siéger aux instances de gouvernance. Des préjugés systémiques font que les barrières d'entrée dans la vie publiques pour femmes sont plus élevés par rapport aux hommes.

On ne peut pas parler des progrès des institutions africaines en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sans reconnaître le rôle des groupes et des organisations des droits de la femme. Des groupes comme FEMNET et Femme Africa Solidarité, pour le mentionner que quelques-uns, luttent en faveur des droits de la femme sur le plan régional et continental et apportent leur à la DGD et au DFGD et font pression sur les gouvernements pour qu'ils opèrent les changements nécessaires afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et la responsabilisation des femmes.

Un coup d'œil sur l'avenir n'est pas aussi brillant que l'on l'aurait souhaité. La crise financière économique a eu des effets négatifs sur les efforts visant l'égalité des genres et la responsabilisation des femmes à divers niveaux. Les Etats continuent de rechercher des solutions aux problèmes de fonds insuffisants alloués aux nombreux secteurs dans lesquels les femmes interviennent sur le plan économique et qui ont des impacts sur leur bien-être et leur santé. Il reste à savoir quels seront les effets sur les initiatives continentales comme la Décennie de la Femme Africaine.

Pour les groupements de femmes africaines qui sont la force motrice du programme continental sur le genre, la crise financière mondiale s'est manifestée par la baisse des fonds disponibles. De nombreuses organisations font face à des défis de financement qui leur empêchent de mener des activités de plaidoyer à divers niveaux. Il est fort probable l'avancement de l'agenda de l'égalité entre les hommes et les femmes se heurte à des difficultés dans les années à venir.

Dans tout ceci très peu a change. La réalisation des objectifs de l'égalité entre les hommes et les femmes continue d'être une bataille ardue pour l'Afrique, les groupements de femmes en Afrique et les institutions africaines.

Pauline Vande Pallen est Responsable de Programme en charge du Genre, *TWN-Africa*.

L'Afrique s'efforce d'abandonner le mode néocolonial d'exploitation minière

*La vision minière africaine est un exemple de la rupture avec l'enclave minière, une entreprise néocoloniale, au profit de l'industrie transformative grâce à la lutte pour contrôler les ressources naturelles du continent écrit *Alhassan Atta-Quayson.*

Alors que l'Union Africaine célèbre le cinquantième anniversaire de sa création, l'une des questions qui planent dans l'esprit de ces citoyens est la mesure dans laquelle le continent s'est affranchi des approches coloniales utilisées pour extraire les ressources naturelles, en particulier les ressources minières. Une autre question connexe est dans quelle mesure ces vastes ressources ont contribué à la transformation structurelle du continent.

L'immensité des ressources minières du continent – bien qu'en déclin puisqu'elles sont limitées, ne fait aucun doute après avoir attiré les colons vers l'Afrique, il y a quelques siècles. Bien que les africains ne disposent pas de connaissance adéquate sur les types, les quantités et les qualités des minerais qui se trouvent sur leur territoire, le continent continue de maintenir sa position mondiale de grand producteur et exportateur de ressources minières et de détenteur d'une grande proportion des réserves prouvées de minerais, grâce à de nouvelles découvertes (voir le tableau 1 ci-après).

Tableau 1 : Principales Ressources Minières de l'Afrique

Ressources minières	% Africain par rapport au Monde	Rang de l'Afrique dans le monde	% africain des réserves mondiales	Rang de l'Afrique dans le monde
Métaux du Groupe Platine	54%	1	60+%	1
Phosphate	27%	1	66%	1
Or	20%	1	42%	1
Chrome	40%	1	44%	1
Manganèse	28%	2	82%	1
Vanadium	51%	1	95%	1
Cobalt	18%	1	55+%	1
Diamants	78%	1	88%	1
Aluminium	4%	7	45%	1
Ti (20%), U (20%), Fe (17%), Cu (13%), etc.				

Le mode d'extraction/exploitation des ressources minières sur le continent n'a pas changé après le départ des colons il y a cinquante ans. La situation est ainsi malgré les tentatives récentes (à partir de 2008) des gouvernements africains de rompre avec les enclaves minières opérant dans plusieurs pays avec l'adoption de la Vision Minière Africaine (VMA) par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA en février 2009. La recherche et le contrôle des matières premières, y compris les ressources minières sont les motifs les plus importants de la pénétration et de la répartition du continent jadis dynamique. Avec ces motifs, les activités minières ont été menées dans le but ultime d'extraire les matières premières pour propulser les économies étrangères de diverses manières. Par conséquent, au fur et à mesure que les pays passaient sous le contrôle politique de l'Europe, les vastes et riches ressources minières y passaient également. L'approche de l'extraction des ressources minières dans ces circonstances est facile à décrire : une forte intensité de capitaux, la prédominance des intrants importés, le paiement de rentes insignifiantes aux autorités traditionnelles, peu d'attention à la gestion de l'environnement, le mépris des droits humains, la négligence du développement des entreprises locales et des liens, l'exportation des minéraux produits sous leur forme brute.

Modèle

Ce modèle est à l'opposé de l'approche d'extraction des ressources minières à la veille de la période coloniale. Les cas de l'or, du fer et du cuivre sont des exemples concrets. Avant l'arrivée des colons européens, l'Afrique du Sud et de l'Ouest étaient les grands exportateurs d'or vers le reste du monde. Le Ghana contemporain jadis dénommé Gold Coast était pendant longtemps le premier producteur d'or dans le monde.

Le cas du fer et ses produits dérivés est encore plus évident. Yatenga, actuellement situé au Burkina où il existait environ 1500 fourneaux de fusion incarne le dynamisme de l'exploitation minière précoloniale en Afrique et ses liens solides avec le reste des économies locales. La qualité du minerai de fer et ses produits dérivés fabriqués à Yatenga et ailleurs sur toute l'étendue du continent démontre que même face aux importations européennes, la transformation des minerais de fer a survécu jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Finalement, la production du cuivre en Afrique, de l'Egypte ancienne en passant par quelques régions du Niger, de la Mauritanie jusqu'en Afrique centrale et australe met en relief les compétences du

continent en matière d'exploitation minière avant l'arrivée des modèles coloniaux qui dominent actuellement l'exploitation minière en Afrique. Dans le cadre de toutes ces activités minières précoloniales, les processus de production étaient fortement liés à d'autres activités économiques telles que la recherche, l'exploitation minière, la fonte et la forge de manière locale.

Changement superficiel

Le modèle colonial est maintenu bien qu'il y ait eu des changements superficiels au fil des ans. Suite au départ des colons européens, les gouvernements africains ont décidé de contrôler leurs mines en se rendant compte de leur pertinence pour les emplois, les recettes et les devises, mais ont échoué. Bien que cet échec soit certain, ses causes font toujours l'objet des débats.

Les voix critiques de l'Afrique attribuent cet échec à la nature, la conception et à la performance du marché mondial des métaux et au fait que les Etats-Unis a arrimé sa monnaie à la valeur de l'or et fixant ainsi pendant un certain temps le prix de l'or. Ces circonstances déterminaient le montant des recettes revenant aux gouvernements africains et la proportion qui pourrait être réinvestis dans les activités minières. Ces recettes étaient très volatiles et souvent à l'extrémité inférieure de la fourchette. Cette tendance a évidemment des conséquences sur les réinvestissements, le recrutement et le maintien des compétences et sur la recherche, les facteurs nécessaires à la réussite de l'exploitation minière. Toutefois d'autres personnes n'hésitent pas à pointer du doigt la corruption, l'inefficience et le manque de prévoyance dans le secteur lorsque que les gouvernements ont pris le contrôle des mines.

Dès le début des années 90, l'exploitation minière dans la plupart des pays africains s'est presque effondrée suite aux défis énormes qui confrontaient les économies africaines à l'époque. Ces circonstances ont poussé les gouvernements africains à élaborer une politique dont la mise en œuvre est prometteuse pour l'industrialisation et la transformation économique. Cette politique était le Plan d'Action de Lagos (PAL). Ce plan renfermait quelques idées sur la manière dont les vastes ressources naturelles pourront contribuer à la transformation structurelle. Sa mise en œuvre aurait sans doute amélioré la situation économique de l'Afrique et de surcroit ouvert les enclaves minières coloniales répandues sur le continent. Malheureusement, cette politique n'a pas vu le jour. Plutôt, les institutions financières internationales (en particulier le

Fonds Monétaire International et la Banque mondiale) étant devenues les prêteurs aux économies africaines à l'époque se sont transformés en agence de planification économique et vers le milieu des années 80 ont prescrit des politiques pour les gouvernements africains. Ces politiques figuraient dans les Programmes de Réforme Economique (PRE) et les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) qui ont remis en cause le PAL et ont délibérément ouvert les marchés africains au détriment de la production locale. Pour ce qui concerne l'exploitation minière, les gouvernements ont été conseillés de se retirer et de se concentrer sur la création d'un environnement propice pour attirer les investisseurs étrangers. En plus des incitations généreuses (pour la plupart fiscales), les mines appartenant aux gouvernements ont été « livrées » sur un plateau d'argent aux sociétés minières étrangères.

Le PRE et le PAS ont pu attirer les investissements vers le secteur minier mais ont manqué d'aborder la question clé de la transformation des ressources minières au profit d'un développement durable et généralisé. Par conséquent, les ressources minières de l'Afrique n'ont pas contribué de manière positive à la transformation structurelle du continent. Malheureusement, quelques conflits sur le continent sont liés à l'extraction des ressources minières.

Dans de nombreuses régions de l'Afrique, la destruction des moyens de subsistance pour faire place à des mines à grande échelle est source majeure de conflit car les sociétés ne paient pas des compensations adéquates et à temps aux agriculteurs touchés et aux propriétaires des terres comme prévu par la loi. Diverses formes de pollution et de destruction des biens (dues au dynamitage) sont également des facteurs importants qui contribuent aux conflits miniers sur le continent. Au cours de ces dernières années, l'incapacité des régimes miniers à assurer des rendements équitables aux différents acteurs (surtout les gouvernements) est aussi devenue une source de discorde et a engendré ce qui est décrit comme le « nationalisme des ressources ». Ces faiblesses sont illustrées par la manière dont le boom minier récent a fait grimper en flèche les profits des sociétés minières et a laissé les gouvernements africains avec une proportion décevante. Au fur et à mesure que les communautés font face à de nombreux défis pour s'adapter aux mines à grande échelle à forte intensité de capitaux, et que le public en général ne bénéficie pas de l'exploitation minière à cause du modèle colonial d'exploitation minière, les

gouvernements africains ressentent maintenant les effets de l'insuffisance des avantages financiers.

Ces circonstances ont poussé les gouvernements africains à repenser les régimes miniers en vigueur. Ce qui est remarquable à propos de ce processus est l'adoption de la VMA et les mesures prises depuis lors en vue de sa réalisation. La Vision reconnaît à juste titre que les efforts de l'Afrique visant à débarrasser le secteur minier de ses caractéristiques coloniales d'enclave ont été couronnés de succès très limités.

La VMA se fixe pour principal objectif d'offrir « un cadre pour l'intégration du secteur de manière plus ferme et cohérente dans l'économie et la société du continent ». Bien que la VMA soit considérée comme une percée pour ce qui concerne transformation des ressources minières au profit d'un développement durable et généralisé, il existe toujours des défis et des obstacles à la réalisation de cette vision. Si les initiatives parallèles émergentes comme la Charte des Ressources Naturelles et l'Initiative des Matières Premières de l'UE posent un danger à la réalisation de la VMA, ce qui est important c'est la manière dont les gouvernements africains passent de la parole aux actes. Le cadre de réglementation doit changer et se conformer aux principes de VMA suite aux changements exigés dans les politiques minières, les contrats miniers doivent être renégociés et les responsables africains doivent changer leur façon d'agir.

** Alhassan Atta-Quayson est Responsable de Programme auprès de Third World Network Africa.*